



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2011

EF

**MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :**

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	Présent sauf pour n° 1 remplacé par Gilles BELLI			
	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Elise KERIBIN</i>	X			
<i>BANDI Pascal</i>	X			
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>		X		
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>		X		<i>Odile ZARAGOZA</i>
<i>Odile ZARAGOZA</i>	X			
<i>Francis MORANDINI</i>		X		

.....  
Secrétaire de séance : *Séverine CALABRE*  
.....

**1 – Approbation du compte administratif 2010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de *M. Gilles BELLI* délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par *M. Jean François ROOST*, Maire, après s'être fait présenter le budget: primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° **Lui donne acte** de la représentation du Compte Administratif,

lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	1 547 235 €	1 534 168,84 €	
Total recettes	1 547 235 €	1 528 704,33 €	
Excédent			
Déficit		5 464,51 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	972 428 €	700 487,82 €	85 606 €
Total recettes	972 428 €	850 001,41 €	850 €
Excédent		149 513,59 €	
Déficit			84 756 €
TOTAL GENERAL	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	2 519 663 €	2 234 656,66 €	85 606 €
Total recettes	2 519 663 €	2 378 705,74 €	850 €
<i>Excédent de clôture</i>		149 513,59 €	
<i>Déficit de clôture</i>		5 464,51 €	84 756 €
<b>SOLDE DE CLOTURE</b>		<b>144 049,08 €</b>	

2° **Constate les identités de valeurs** avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3° **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

4° **Arrête les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus.

## **2 – Approbation du compte de gestion 2010**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;
- Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2010 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **ADOPTÉ le compte de gestion 2010 compte-tenu que ce dernier n'appelle ni observations, ni réserves.**

## **3 – Affectation du résultat 2010 - Commune**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le déficit d'exploitation de - 5 464,51 €, issu du compte administratif 2010, comme suit :

- déficit antérieur reporté en fonctionnement (Article 002) : - 5 464,51 €
- excédent antérieur reporté en investissement : 144 049,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **D'ADOPTER cette affectation.**

## **4 - Vote des taux 2011**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti pour l'année 2011 de 10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **DE FIXER LES TAUX D'IMPOSITION 2011 comme ci-dessous détaillés :**

. Taxe d'habitation .....	4.23 %
. Taxe foncière bâti .....	3.34 %
. Taxe sur le foncier non bâti .....	19.81 %.

## **5 – Diminution des indemnités des élus**

Suite au vote des taux des impôts locaux subissant une augmentation de 10 %, Monsieur le Maire propose par solidarité de diminuer d'autant les indemnités des élus pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **d'approuver la diminution des indemnités des élus locaux à hauteur de 10 % sur la valeur brute pour l'année 2011 et d'appliquer cette baisse à compter du mois de mai.**

## **6 – Adoption du budget primitif 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à 9 voix « pour » et 2 abstentions, **de valider le budget primitif 2011 :**

### **EN FONCTIONNEMENT**

. Dépenses .....	1 557 160 €
. Recettes.....	1 557 160 €

### **EN INVESTISSEMENT**

. Dépenses .....	432 192 €
. Recettes.....	432 192 €

## **7 – Convention pour formation des élus locaux**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour la formation des élus locaux avec l'Association des Maires du Territoire de Belfort.

.../...

Cette convention prévoit que le forfait relatif aux formations dispensées s'élèvera pour 2011 à 130 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **de valider la convention avec l'Association des Maires du Territoire de Belfort, d'autoriser le Maire à signer ladite convention et de prévoir les crédits correspondants au budget.**

#### **8 – Délégation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet d'Architecture LUTHY a travaillé sur le projet d'adjonction de sanitaires intérieurs à l'école du Centre et de réalisation d'un nouveau préau.

Même si ces travaux ne seront mis en œuvre qu'en 2012, le Cabinet LUTHY a effectué les études préliminaires, la réalisation du dossier de permis de construire et le dossier de consultation des entreprises permettant à la commune d'engager quand cela sera nécessaire le marché public relatif à ces travaux.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architecture LUTHY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **de donner délégation au Maire pour négocier avec le Cabinet d'Architecture LUTHY les conditions et modalités du contrat de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **9 – Validation d'une étude relative à des remblais rue de la Gare**

Monsieur le Maire rappelle que des remblais avaient été réalisés sur une parcelle située rue de la gare appartenant à la Société VMC.

Après plusieurs discussions avec le représentant de cette société, Monsieur le Maire explique qu'il a pris l'attache d'un géomètre indépendant pour connaître son avis sur la réalisation de ces remblais et leur élimination par la suite.

Il s'avère qu'après étude réalisée par M. RUEZ, géomètre-expert, les remblais réalisés dans un premier temps sur cette parcelle, ont bien été éliminés dans un second temps, afin de revenir à la situation initiale.

Afin de clôturer définitivement cette affaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de valider cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **de valider l'étude réalisée par le Cabinet de Géomètre-Expert RUEZ relative à une affaire de remblais rue de la Gare et appartenant à la Société VMC.**

---ooo000ooo---